

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVRELET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 49 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. matin,	Express.
4 — 32 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
4 — 1 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	soir, Omnibus.
10 — 28 — —	Omnibus.	9 — 23 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La malle de l'Inde vient de parvenir à Trieste et à Marseille, et de nombreuses dépêches télégraphiques nous apprennent que Delhi, loin d'avoir été emportée par les troupes anglaises, résistait encore avec un plein succès, au départ des dernières nouvelles. Ainsi, des lettres de Calcutta, en date du 5 juillet, établissent que le général Barnard, bien qu'à la tête de 7 à 8,000 hommes de troupes anglaises et de 5,000 cipayes fidèles n'avait pu jusque-là que contenir les rebelles en repoussant leurs sorties faites, ajoute-t-on, avec un courage désespéré.

Madras, Bombay et le Pundjaub sont restés tranquilles; mais des soulèvements ont éclaté dans 9 autres stations, ce qui ne peut qu'encourager dans leur résistance les premiers auteurs de la rébellion.

Les autorités anglaises redoublent d'activité et de vigueur, mais il est évident que leurs craintes, au lieu de diminuer, n'ont fait que croître. On en trouve la preuve dans la mise à prix de la tête de tous les rebelles, qui sont pendus sans remission aussitôt que pris, par ordre du gouverneur-général. Cette guerre sans merci démontre qu'on veut suppléer à l'insuffisance de la force, par la terreur. La dévastation des magasins de la Compagnie des Indes, la rareté des subsistances dont le prix est remonté à celui des époques de famine, la panique des possesseurs de numéraire, qui refusent de prêter même sur dépôt de marchandises, tout concourt à ajouter aux embarras et aux pertes qui résulteront de cette insurrection formidable.

Et qu'on ne croie pas que nous exagérons. Le tableau rapide que nous venons de faire des événements, est confirmé par une dépêche transmise aux journaux de Londres par lord Clarendon lui-même. Cette dépêche, après avoir constaté que Delhi n'était pas pris le 27 juin, ajoute que le gouvernement britannique a reçu la nouvelle de l'insurrection des cipayes à Morandabad, à Tyrabad, à Sectopore, à Sangor, à Nowgong, à Baudar, à Futtughor, à Mhow et à Jodor.

» Les gouverneurs des provinces, ajoute la dé-

pêche officielle, sont à leurs sièges respectifs de résidence. — La Bourse est complètement inactive; on éprouve de la difficulté à se procurer de l'argent, même à tout prix. — Les effets du gouvernement ont considérablement fléchi. — Le marché d'importation est très-calme. Les affaires qui se sont faites ont été très-limitées. »

On ne sera pas étonné que le contre-coup de ces événements se soit fait sentir dans la Chambre des Communes, où M. Disraeli et le général Lacy-Evans ont blâmé avec vigueur la trop grande confiance affichée par le Cabinet, afin de cacher son manque de prévision. Ces premières attaques indiquent qu'il y en aura d'autres avant la clôture du parlement. » Havas.

On lit dans le Constitutionnel :

La lettre suivante, adressée de Vienne à l'agence Havas, exposerait bien à nu la politique de l'Autriche dans les affaires d'Orient. On ne saurait donner un caractère même semi-officiel à ces déclarations. Les gouvernements, surtout le gouvernement autrichien, ne se découvrent pas ainsi; mais ce n'est pas une raison pour ne pas recueillir des aveux aussi précieux. — L. Boniface.

« Vienne, 6 août.

» Il ne serait pas impossible qu'en présence des graves événements qui se passent à Constantinople, l'empereur, qui doit partir le 8 de Schœnbrunn pour la Hongrie, ne diffère encore ce second voyage, si, d'ici à deux jours, la situation ne s'éclaircit par des nouvelles plus rassurantes. Ce qu'on peut donner comme positif, c'est que M. de Prokesch, notre internonce à Constantinople, a reçu, d'abord par le télégraphe, et ensuite par dépêches, l'ordre formel de modérer son attitude et son langage auprès du ministère ottoman; ajoutons que l'Autriche, et ceci rentre dans la politique traditionnelle de notre gouvernement, se serait décidée à prendre momentanément une attitude, sinon passive, du moins expectante, au milieu du conflit que vient de provoquer à Constantinople la conduite du prince Vogoridès, à l'occasion des élections moldaves. Mais, d'autre part, on se montre de plus en plus

convaincu, dans notre monde officiel, que l'Autriche sacrifiera son dernier soldat et son dernier florin plutôt que de laisser, malgré elle et contre elle, s'accomplir l'œuvre de la rébellion, sous un seul prince, ou sous tout autre chef, des deux principautés danubiennes. Notre gouvernement, nous le répétons, regarde comme passagère la pression qui subit, aujourd'hui, la Porte-Ottomane, et c'est dans cette persuasion que des instructions dans le sens de la modération auraient été envoyées à Constantinople. La crise passée, l'Autriche se relèvera de plus belle pour reprendre toute son ancienne influence que les derniers événements lui ont fait perdre momentanément. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Trieste, 12 août. — Les nouvelles de Bombay, qui viennent d'arriver, vont jusqu'au 14 juillet.

Delhi résistait encore le 27 juin. Les révoltés avaient été battus plusieurs fois près de Hissar, où ils avaient laissé 200 morts.

La rébellion d'Aurangabad avait été réprimée, mais des soulèvements avaient éclaté dans neuf autres endroits.

Vienne, 12 août. — Bombay, 12 juillet. — Delhi n'est pas encore pris. Les rebelles du dehors ont été dispersés.

Le général Courtland a vaincu les révoltés près de Jansing et de Hissar.

Le Pundjaub est tranquille. Il y a eu encore des insurrections parmi les troupes dans plusieurs villes.

Marseille, 13 août. — La Valetta apporte des dépêches de l'Inde; quoique ces dépêches ne soient pas encore distribuées, on sait néanmoins que Delhi continuait de résister.

Londres, 13 août. — D'après les dépêches officielles, Delhi résistait encore le 27 juin. Plusieurs attaques de la garnison avaient été repoussées, et les rebelles battus deux fois près de Sirra par le général Courtland.

Le Pundjaub était tranquille, mais des rébellions nouvelles avaient éclaté dans neuf stations du Ben-

FEUILLETON

MADemoiselle DE CARDONNE.

(Suite.)

Nancy regarda son père avec amour, engagea son bras sous le sien en l'obligeant de s'y appuyer, et tous deux se dirigèrent, muets et pensifs, vers le moulin à eau. Quant à Smarth, il n'avait pas voulu quitter l'habitation sans dire adieu au Triton. Le digne matelot avait le cœur malade; quoique toute naturelle et même honorable, la mission que venait de lui confier l'amiral effarouchait sa loyale susceptibilité. Il lui avait semblé que le comte avait pris, en lui parlant, un ton inaccoutumé; la ronde franchise du marin avait fait place à l'autorité, gênée cependant par l'habitude de la familiarité. Smarth ne savait que penser; il n'eût pas voulu accuser M. de Cardonne de froideur; c'eût été l'accuser d'injustice, d'ingratitude, et l'ancien contre-maître avait fait un dieu de son amiral; mais il souffrait, torturé au fond de l'âme par de funestes pressentiments.

Arrivé à la pièce d'eau où le Triton roulait sur ses ancres, balancé par un souffle de brise, Smarth arrêta son cheval et, se croisant les bras, il murmura :

— Te reverrai-je, cher bijou?... ne va-t-on pas te brûler en mon absence?... Non, le bon Dieu ne permettra pas ça, car nous ne lui avons rien fait, toi et moi.

Smarth jeta un long regard caressant au vaisseau; puis,

brandissant tout à coup son bâton comme pour menacer son mauvais génie, il piqua des deux et s'élança, bride abattue, dans un sentier qui le menait au chemin de Saint-Jean.

Tout en fuyant, le marin essuya du revers de sa main laborieuse deux larmes qui sillonnaient ses joues.

La nuit venue, lorsque les nègres des Tamarins se furent retirés dans leurs cases, et que les domestiques de la maison eurent achevé leur service habituel, le comte de Cardonne se rendit, par un long circuit, à la grotte aux Agoutis. Nancy avait envoyé la Rémédios à Port-au-Prince pour quelques commissions qui ne devaient pas lui permettre de revenir avant le lendemain. Pour la première fois, la sagacité maligne de la capresse avait été mise en défaut; l'horrible femme, contrariée du départ de Smarth, qui mettait opposition à ses meurtres audacieux, s'était cependant consolée de ce contre-temps en pensant au parti qu'elle en pouvait tirer pour changer en certitude les soupçons dont elle avait si ingénieusement chargé le brave marin. Elle s'était donc mise en route pour la ville, sans imaginer que Nancy pût avoir intérêt à l'éloigner.

— Juste ciel! que les journées sont longues à Saint-Domingue, dit le capitaine Meynard en saluant l'amiral. — Vous ne direz pas cela demain, mon enfant. — Au contraire, monsieur le comte, au contraire; demain, après-demain et pendant bien des jours encore.... — Eh!

quel amoureux êtes-vous donc? — Un amoureux passionné; voilà pourquoi le temps qui me sépare du plus beau jour de ma vie me verra de plus en plus impatient. — Pas mal, mon capitaine, pas mal.... Allons, fourrez-moi cette casaque de toile par-dessus votre capote; il importe; avant tout, qu'on ne se vante pas pour ce que vous êtes. — Vous croyez? — Belle question.... Nous ne sommes, ici, ni en Allemagne ni en Italie, mon enfant; les huissons ont des oreilles, les arbres des yeux.... Oh! le pays est beau, mais je vous avoue qu'il n'est pas bon.... — Bah! nous l'arrangerons; joli mérite que de se trouver bien là où l'on n'est pas mal. Je me trouve très-bien partout, moi.... Ici, je suis aux anges... Me voilà déguisé, conduisez-moi.

Chemin faisant, le comte et le capitaine ne s'entretenaient que de Nancy. Meynard n'était pas si exclusivement occupé de politique et de gloire, qu'il ne pût prêter une oreille attentive et charmée au doux récit de la joie de la belle créole à la nouvelle de son débarquement inattendu. Nous devons même dire que ce brave cœur oublia pour un moment le Premier-Consul, et le général Leclerc, et cette magnifique armée d'Allemagne destinée à périr, hélas! sous les coups redoublés de la fièvre jaune, destinée à se fondre au feu dévorant d'un soleil implacable que devaient aider le poison et le couteau des assassins.

— Vous voilà chez vous, mon fils, dit l'amiral en ouvrant une porte secrète de sa maison; à dater de ce

gale. Le général Barnard avait devant Delhi 7 à 8,000 hommes de troupes anglaises et 5,000 cipayes très-fidèles.

Calcutta était tranquille et on continuait à compter sur la fidélité de Bombay et de Madras.

Marseille, 13 août. — Les blés sont en baisse.

Les dépêches de Calcutta, en date du 5 juillet, annoncent que le bruit de la prise et de la destruction de Delhi recommençait à courir. On aurait massacré les trois quarts des insurgés. Cette nouvelle, reproduite par des lettres de commerce, est fautive.

Des renseignements certains constatent que Delhi résiste, que des sorties fréquentes ont lieu, et que les rebelles montrent un courage désespéré. Une proclamation du gouverneur-général des Indes promet une forte prime pour la capture des insurgés, lesquels sont immédiatement pendus.

Le commerce est paralysé, on attend la crue des rivières. Les sucres manquent et leur prix est exorbitant. Les indigos sont rares. La plupart des indigoteries ont été pillées et dévastées; les négociations sont plus difficiles, et les banquiers refusent les prêts sur marchandises. Néanmoins, le papier de la Compagnie, qui perdait un quart de sa valeur, remonte.

Les riz sont élevés, ils sont revenus au prix de famine. Le gouverneur-général a dû publier des avis rassurants pour les populations.

L'autorité supérieure songeait à prohiber temporairement les exportations, afin de profiter des arrivages prochains, qui auront lieu par les rivières.

Partout les prisonniers sont exterminés.

A Madras, le 11, la tranquillité était complète.

La maille de Bombay manque. Elle est attendue aujourd'hui ainsi que le courrier de Constantinople du 6.

Constantinople, 6 août. — Dans une audience de congé, accordée par le Sultan, M. de Thouvenel, qui devait partir le 11, a consenti à rester jusqu'au 14, afin de tenter de nouvelles négociations.

Schamyl a repris sur les Russes une partie du Daghestan. Il a en outre intercepté toute communication entre Kizlar et Derbem. Havas.

A ces dépêches de la télégraphie privée, nous joindrons la dépêche officielle suivante, communiquée au *Sun* par lord Clarendon, et que ce journal publie dans une troisième édition :

« Le vice-consul Raven, à Trieste, mercredi 12 août, midi, à sir James Melville.

« Bombay, 14 juillet. — A la date du 27 juin, Delhi n'était pas pris. Plusieurs combats avaient été livrés en dehors des murs du fort. Dans toutes les circonstances les rebelles avaient été repoussés avec perte.

« Le général Van Courtland, se dirigeant sur Thansi et Hissar, avait en deux engagements avec les rebelles, auprès de Sirza. Les rebelles s'étaient enfuis en désordre, laissant 200 morts sur le champ de bataille indépendamment des prisonniers.

« Le Pandjoub restait tranquille.

« Les colonnes du général Woodburn avaient écrasé la révolte à Aurungabad. On avait reçu la nouvelle de l'insurrection des troupes à Moranda-

bad, à Tyrabad, à Sectopore, à Sangor, à Nowgoug, à Bandar, à Futtighur, à Mhow et à Indore.

« Les gouverneurs des provinces sont à leurs sièges respectifs de résidence.

« La Bourse est complètement inactive; on éprouve de la difficulté à se procurer de l'argent, même à tout prix. Les effets du gouvernement ont considérablement fléchi.

« Le marché d'importation est très-calme. Les affaires qui se sont faites ont été très-limitées. Le fret a un peu haussé.

« Le premier arrivage des troupes de Chine avait eu lieu, le 2 juillet, à Calcutta, par le *Simoon*.

(Constitutionnel) » Signé RAVEN. »

Nous avons publié un extrait du *Moniteur du Sénégal*, du 24 juin, que nous faisons suivre de quelques nouveaux détails.

On sait que nous avons à faire face à deux sortes d'ennemis : les Maures dont nous venons de parler, et certaines populations noires de l'intérieur qui, fanatisées par un prétendu prophète, n'ont pas craint d'attaquer notre fort de Médine, situé dans le haut du fleuve.

Le journal officiel de la colonie ne nous apprend rien de nouveau en ce qui concerne notre lutte avec les premiers. Leur armée, battue ou dispersée par une colonne expéditionnaire que le gouverneur en personne, avait conduite dans l'intérieur de leur pays, s'était ralliée après notre départ, et, derrière nos pas, avait opéré sur la rive gauche, et sur les habitants que nous avons soustraits à la domination des souverains maures, une razzia que nous n'avions pu empêcher, mais qui avait fini par un désastre pour les agresseurs. En effet, des forces avaient été portées à leur rencontre, et elles avaient intercepté la majeure partie de la bande maure avant qu'elle ne réussit à passer le fleuve, l'avait sabrée, et les principaux chefs, faits prisonniers, avaient été pendus sur le théâtre de leur pillage pour servir d'exemple aux autres voleurs qui tentaient de renouveler leurs scènes de meurtres et de ruines. Le *Moniteur sénégalais* contient, au sujet de cet engagement et de ses suites, des détails qu'il serait trop long de reproduire.

Mais il contient, en outre, des informations sur l'autre qui se poursuit contre le faux prophète et ses troupes, autour de notre établissement le plus éloigné de Saint-Louis, Médine, situé auprès des caractères qui bornent la navigation du Sénégal à deux cents lieues de son embouchure. Nous savions par les précédentes correspondances qu'une première attaque, dirigée contre ce fort par le prophète à la tête de tous ses adhérents, avait échoué, bien que conduite avec beaucoup de vigueur. Les assaillants avaient laissé trois cents cadavres sur la place, et le faux prophète s'était retiré à distance.

La leçon avait été sévère. On pouvait croire qu'elle suffirait. Mais ce chef entreprenant, qu'on nomme Al-Hadji, n'a pas voulu rester sous le coup d'un échec qui compromettrait sa renommée, car il avait promis la victoire à ses soldats. Aussi est-il revenu à la charge avec une nouvelle vigueur, après avoir rappelé à lui tous les renforts dont il pouvait disposer.

Par une tactique habile, il a dirigé, cette fois, son attaque contre un îlot qui est en face de Médine.

Il comptait, en s'y établissant, commander la rivière et empêcher qu'on vint puiser l'eau nécessaire à la garnison. Heureusement, le commandant du fort, sentant l'importance de cette position, l'avait fait occuper par un détachement muni d'un pierrier. On s'est battu sur ce point pendant toute la matinée, et l'ennemi a été repoussé. Mais il ne s'est pas découragé. Le 3 juin, Al-Hadji a dirigé un nouvel assaut des plus sérieux contre le fort, dont il paraît avoir résolu de s'emparer à tout prix.

Il a été de nouveau repoussé; mais, sans doute, il calculait que la garnison épuiserait ses munitions. Il aura été trompé dans son attente. Des renforts ont été dirigés en toute hâte vers ce point éloigné, leur arrivée suffira pour mettre l'établissement hors de tout danger.

L'acharnement des noirs, qui ont déjà perdu près de cinq cents hommes sous les remparts de Médine, est certainement très-remarquable. Leur insuccès sera d'ailleurs d'autant plus important qu'ils auront déployé plus de courage et plus d'obstination dans l'attaque. — L. Boniface. (Constitutionnel.)

Le *Moniteur* publie un décret ainsi conçu :

Napoléon, Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français. — A tous présents et à venir, salut : — Voulant honorer par une distinction spéciale les militaires qui ont combattu sous les drapeaux de la France, dans les grandes guerres de 1792 à 1815, — Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Une médaille commémorative est donnée à tous les militaires français et étrangers des armées de terre et de mer qui ont combattu sous nos drapeaux de 1792 à 1815.

Cette médaille sera en bronze et portera, d'un côté, l'effigie de l'Empereur, de l'autre pour légende : *Campagnes de 1792 à 1815. — A ses compagnons de gloire sa dernière pensée, 5 mai 1821.*

Elle sera portée à la boutonnière, suspendue par un ruban vert et rouge.

Art. 2. Notre ministre d'Etat et le Grand-Chancelier de notre ordre impérial de la Légion d'Honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de St-Cloud, le 12 août 1857.
NAPOLÉON.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *New-York-Herald*, du 23 juillet :

« De riches découvertes d'or ont été faites près Mazatlan, en Sonora, et on s'y rendait en foule. Le minéral est assez semblable à celui qu'on trouve dans le comté de Mariposa, mais les mines ne paraissent pas avoir une bien grande étendue.

« Les travaux des mineurs en Californie sont toujours récompensés par le même succès, et on annonce journellement de nouvelles découvertes de précieux métal. L'attention des capitalistes est surtout dirigée vers les quartz aurifères, et l'on exploite aujourd'hui avec un beau bénéfice des veines qui avaient été abandonnées faute de capitaux. »

— Le *Moniteur* contient la note suivante, relative au change des monnaies et médailles :

« Les matières d'or et d'argent apportées aux

moment, vous êtes de la famille, regardez-moi comme votre père. Si les temps n'avaient changé, le fiancé de ma fille chérie ne serait pas entré sous mon toit déguisé comme un malfaiteur ou comme un fuyard; il y serait entré comme un prince; les serviteurs de ma maison l'eussent entouré d'hommages, et je me serais réjoui de ce beau jour de fête. Il faut vous contenter de ce qui est, mon enfant; sur le seuil de cette habitation, je vous bénis.... Que Dieu vous donne une vieillesse moins désolée que la mienne.

Le capitaine s'inclina respectueusement sous cette bénédiction; la voix grave du comte l'avait profondément ému; lorsqu'il releva la tête, il dit :

— Riche du trésor que vous confiez à mon amour, à ma loyauté, monsieur le comte, il n'est rien que j'envie en ce monde. Je dois, au contraire, m'applaudir des changements dont vous vous plaignez à juste titre; car il a fallu le bouleversement de deux mondes pour que l'officier de fortune, obscur et pauvre, pût rencontrer M^{lle} de Cardonne et lui plaire, pour que le capitaine Meynard eût l'inspéré bonheur d'entrer dans la famille d'un amiral illustre. J'ai fait un beau rêve, ce rêve se réalise; si mon passé ne justifie pas ces faveurs de la fortune, j'ai l'avenir....

L'amiral embrassa Meynard et le conduisit, par de nombreux détours, dans une chambre souterraine que Nancy avait parée de fleurs et meublée en boudoir. Cette chambre avait été secrètement préparée, depuis plusieurs

années, par le comte. Exposé par les désordres fréquents de l'île à chercher un abri pour échapper à la fureur des complots, l'amiral s'était ménagé cette retraite autant pour lui que pour les malheureuses victimes qu'il arrachait ainsi à d'infamants supplices. Smarth connaissait seul le réduit; le comte n'avait pas jugé nécessaire d'en parler à sa fille avant le jour où il en ferait usage et pour elle et pour lui. Ce jour était venu. Nancy, qui ne savait trop où cacher son fiancé, battit des mains à cette heureuse révélation, et elle employa toute la journée à orner cette cellule en femme qui sait aimer. Elle eût voulu, sur le conseil de son père, recevoir elle-même le capitaine et lui faire les honneurs de sa prison fleurie, mais le courage lui avait manqué; elle ne s'était pas sentie la force d'attendre l'arrivée de Meynard, et elle s'était réfugiée dans son appartement; puis, l'impatience, la crainte, l'amour aussi s'en mêlant, elle était venue à plusieurs reprises écouter à la porte du réduit pour savoir si le réfugié était à son poste. Au dernier voyage qu'elle fit ainsi, elle fut surprise dans le corridor souterrain qui conduisait à la chambre du capitaine par un chuchotement de voix et le bruit étouffé de quelques pas discrets. Elle se rangea, saisie de frayeur, contre la muraille, et voulut en vain échapper à son père qui la prit par la main.

— Pardieu! ma chère enfant, dit le comte, tu te trouves là comme par enchantement; nous parlions de toi.... Fais-nous les honneurs de la maison.

Nancy rendit timidement au capitaine le profond salut qu'il lui adressait; et, ouvrant la porte de la cellule, elle y entra la première.

— Voilà une étrange réception et un singulier logis, n'est-ce pas, mon officier? dit le comte. Deux chambrettes misérables... C'était un en-cas, mon ami; ma fille et moi, nous devions loger là si l'on nous avait poursuivis. Profitez-en bravement: votre temps de pénitence ne sera pas long, je l'espère, et nous tâcherons de vous le rendre supportable.

Meynard n'écoutait, n'entendait rien; le regard respectueusement attaché sur la belle créole, il s'enivrait de bonheur et d'amour.

La situation était difficile, délicate pour ces deux jeunes gens qui s'aimaient depuis si longtemps sans se l'être jamais dit, sans s'être jamais parlé. Nancy, intimidée, troublée, eût voulu disparaître, mais comme disparaissent les fées, sans perdre de vue l'être chéri que la Providence venait de faire tomber à ses genoux. Meynard, si brave à l'ennemi, se sentait mal à l'aise, et son cœur éprouvait des défaillances qu'il ne cherchait même pas à combattre.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 13 AOUT.

3 p 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 66 93
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 93 73.

changes des monnaies sont payées au porteurs d'après un tarif établi en exécution des décrets des 15 septembre 1849 et 8 avril 1854.

» Ce tarif fixe le prix des matières suivant leur titre, exprimé en demi-millièmes pour l'or et en millièmes pour l'argent.

» Le ministre des finances a décidé, le 28 juillet dernier, sur la proposition de la commission des monnaies, que les titres des matières seront exprimés à l'avenir en dixièmes de millième, tant pour l'or que pour l'argent; que le tarif sera complété en conséquence, et qu'il sera tenu compte aux porteurs de matières de la valeur des fractions indiquées ci-dessus, à partir du 1^{er} septembre prochain.

— Voici un canard éclos sur les bords de la Garonne, qui surpasse tout ce que nous connaissons de mieux en ce genre. Nous le trouvons dans le *Mémorial Bordelais* :

« Un de nos concitoyens, possesseur d'une poule en train de couver, vit, il y a quelque temps, ce volatile traitreusement tué d'un coup de pierre par un gamin. Le brave homme croyait la couvée perdue, lorsque le lendemain il aperçut, établie sur les œufs, une jolie chienne espagnole dont sa femme raffole. Il se garda bien de déranger ladite chienne, et il eut grandement raison, car au bout de huit jours on vit éclore dix œufs sur douze. Seulement, au lieu de plumes, les poullets se sont couverts de poils soyeux parfaitement semblables à ceux de leur mère adoptive.

» Plusieurs savants distingués sont allés admirer ce phénomène, qui sera l'objet d'un rapport à l'Académie des sciences.

— Des essais de la *lampe merveilleuse sous marine*, ont eu lieu à bord du vaisseau *l'Eylau*, en présence d'une commission nommée pour apprécier les résultats.

La lampe a été descendue dans l'eau à un mètre de profondeur, et le diamètre d'éclairage qu'elle projetait permettait de voir comme en plein jour les feuilles de cuivre, les rivures et les joints.

La lampe a été ensuite descendue à huit mètres de profondeur, et elle n'a pas cessé de brûler pendant tout le temps de l'expérience, qui a duré deux heures et demie.

Avec le secours de cette lampe, on peut facilement opérer autour d'un vaisseau, toutes les petites réparations, et principalement débarrasser l'hélice d'un cordage ou des algues qui pourraient s'y enrouler.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La société de secours mutuels autorisée, *La Saumuroise*, s'est réunie dimanche dernier 9 août, à l'Hôtel-de-Ville, en assemblée générale trimestrielle.

M. Bruas, président, a rendu compte à la Société de sa situation financière au 30 juin 1857, époque à laquelle s'achevait sa quatrième année d'existence. Cette situation est des plus satisfaisantes: *La Saumuroise* possède, en capitaux et intérêts calculés jusqu'au 30 juin :

1^o Fonds en caisse et placements effectués 4,625 f.
2^o Somme déposée à la Caisse des Dépôts et consignations et affectée au fonds de retraite constitué par la Société. 2,450

Total de l'actif net de *La Saumuroise* 7,075

Le fonds de retraite dont nous venons de parler a été établi par la *Saumuroise* conformément au décret du 26 avril 1856. Il a pour objet d'assurer, dans l'avenir, à la Société les ressources nécessaires

pour fournir, dans les limites fixées par le décret, des pensions à quelques-uns de ses vieillards.

D'après le décret, aucun sociétaire ne pourra prétendre à la pension avant l'âge de 60 ans et sans avoir versé sa cotisation mensuelle pendant 10 années; ce n'est que dans 6 ans seulement que le service des pensions pourra commencer à fonctionner. La Société a lieu d'espérer que, pendant cet intervalle, soit par ses économies, soit par le bienveillant concours de ses membres honoraires, soit par les allocations du Gouvernement, son fonds de retraite s'accroîtra de manière à pouvoir appliquer, d'une manière efficace à ceux de ses vieillards qui y auraient droit, les dispositions du décret du 26 avril 1856.

L'ouverture du chemin de fer de Saint-Nazaire a eu lieu lundi 10 août. Un déjeuner a été offert par les négociants, propriétaires et industriels de Saint-Nazaire, aux administrateurs de la Compagnie et à quelques notabilités de Nantes et du département.

Trois trains partiront chaque jour de Nantes pour Saint-Nazaire, savoir : à 7 heures 10 minutes du matin, à 3 heures 50 minutes du soir, et à 7 heures 40 minutes.

Trois trains partiront également de Saint-Nazaire pour Nantes, à 6 heures 45 minutes du matin, à 10 heures 25 minutes du matin, et à 3 heures 50 minutes du soir.

Tous ces trains sont omnibus et desserviront les stations de la Bourse de Nantes, Chantenay, Basse-Indre, Couéron, Saint-Étienne-de-Montluc, la Forgerie, Savenay, Donges et Montoir. Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire s'opérera en 2 heures 12 minutes. Il n'est pas probable que tant qu'il n'y aura qu'une voie des trains express soient établis.

A la gare de la Bourse de Nantes, il sera délivré des billets aux voyageurs sans bagages pour toutes les stations comprises entre cette gare et Saint-Nazaire.

Distribution des Prix de la Pension de Nantilly.

Prix d'Honneur, François Hurtault.

1^{er} Cours. — 1^{re} Division. — François Hurtault, 11 prix; — Maxime Piéron, 7; — Emile Bonin, 4; — Gustave Tenneguin, 2; — Louis Vinsonneau, 2; — Désiré Rapart, 1; — Léon Esnault, 3; — Alphonse Touchais, 1; — Arm. Coulon, 1; — Jean Mollay, 1; — Camille Raguin, 1.

2^o Division. — Adolphe Poirier, 4; — Henri Bernard, 3; — Charles Carichou, 5; — Gustave Trudeau, 3; — Julien Fouet, 2; — Edouard Common, 1; — Robert Plomelle, 2; — Alex. Georget, 2; — Camille Grellet, 2; — Joseph Daveau, 1; — Paul Grellet, 1.

2^o Cours. — 1^{re} division. — Frédéric Pageau, 4; — Eugène Cotelle, 5; — Paul Borien, 3; — Charles Bouchard, 2; — Arthur Sechet, 3; — Louis Ruesche, 2; — Achille Pretceille, 1; — Henri Mauriceau, 1; — Victor Bassereau, 2; — Maximilien Dugrip, 1; — Antony Pajol, 1; — Alfred Bassereau, 1.

2^o Division. — Désiré Daveau, 5; — Charles Bonin, 5; — Louis Gondouin, 4; — Louis Marquier, 2; — Valentin Foucault, 1.

CLASSE ÉLÉMENTAIRE. — 1^{re} Division. — Paul Laporte, 7; — Jules Michaux, 5; — Louis Dubois, 4; — Jean Calamy, 3; — Henri Common, 3; — Louis Carichou; — Félix Boor, 2; — Jules Brück, 1.

2^o Division. — Paul Tribert, 4; — Emile Schmith, 2; — Emile Chevalier, 2; — Jules Jennette, 2; — Arthur Boucher, 1; — Emile Dupays, 1; — Charles Meignen, 1; — Achille Girard, 2; — Ludovic Girard, 1; — Georges Esnault, 1.

AVIS ADMINISTRATIF.

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Angers, le 8 août 1857.

A MM. les sous-préfets et maires du département.

Messieurs,

La coutume de publier des bans de vendanges est aujourd'hui oubliée dans un grand nombre de communes, au détriment des propriétaires de vignobles et de la récolte elle-même. Je crois donc utile de vous rappeler que si la loi du 6 octobre 1791 sur la police rurale, dans le but d'affranchir la propriété d'obligations onéreuses et sans objet utile, a déclaré qu'à l'avenir, chaque propriétaire serait libre de faire sa récolte au moment qui lui conviendrait, la même loi ajoute néanmoins que dans les communes où le ban de vendanges est en usage, il peut être fait, chaque année, un règlement par le Conseil général de la commune pour les vignes non closes seulement.

Le Conseil général de la commune est aujourd'hui remplacé, non par le Conseil municipal, qui n'exerce pas les fonctions administratives, mais par le maire. Aussitôt, donc, que ce magistrat s'aperçoit ou est averti que les raisins sont en maturité, il réunit autour de lui un certain nombre d'habitants vigneron ou anciens propriétaires de vignobles. Il désigne plusieurs d'entre eux pour parcourir les vignes des différents cantonnement de la commune, et, sur leur rapport, il fixe le jour de l'ouverture des vendanges, et le fait annoncer aux habitants par tous les moyens de publicité dont il dispose. Les bans de vendanges étant essentiellement dans les attributions de l'autorité municipale, tout règlement fait sur cet objet par celle-ci, est exécutoire sans être revêtu de l'approbation de l'autorité supérieure, en vertu des dispositions de l'article 11 de la loi du 18 juillet 1857. Il peut être conçu dans les termes suivants :

MAIRIE de

PUBLICATION DU BAN DE VENDANGES.

Vu les lois du 6 octobre 1791 et 18 juillet 1857, Le maire de la commune de _____ ayant pris l'avis des _____ principaux propriétaires de vignes de la commune,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Les vendanges ouvriront dans la commune de _____ le _____ pour toutes les vignes non closes.

Art. 2. Jusqu'à ce qu'elles soient terminées, elles auront lieu tous les jours sans exception, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Il ne pourra, sous aucun prétexte, être vendangé avant ou après ces heures.

Art. 3. Les gardes-champêtres dresseront des procès-verbaux contre les contrevenants, qui seront poursuivis conformément à l'article 475, n^o 1 du Code pénal.

Art. 4. Les *grapilleurs* ne pourront se présenter dans les vignes avant le _____; ceux qui seront trouvés en contravention seront passibles des peines portées par l'art. 21 du titre II de la loi sur la police rurale des 28 septembre, 6 octobre 1791. Conformément au même article, le *grapillage* est interdit dans tout enclos rural.

Art. 5. Le présent ban de vendanges sera publié à son de caisse, et affiché partout où besoin sera. Fait en mairie, à _____ le _____

Le Maire,

Agrééz, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet de Maine-et-Loire. VALLON.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET

P. GODET, propriétaire-gerant

AVIS AUX AGRICULTEURS.

La chaux est, sans contredit, le stimulant le plus puissant en agriculture : la procurer à un prix modéré est donc rendre aux Agriculteurs un véritable service; je crois avoir atteint ce but. — 4 fr. les 2 hectolitres combles ou la barrique usuelle, pris au four; et au prix le plus modéré en quelq'endroit qu'on veuille les faire conduire.

Je donnerai à MM. les Agriculteurs qui voudront bien m'honorer de leur confiance, tous les renseignements désirables pour l'emploi de cette chaux.

On n'est pas assez dans l'habitude de l'employer dans notre arrondissement, et pourtant il est peu de localités où elle ne doive produire d'excellents résultats : des terres regardées comme infertiles, sur les bords de la Dive et de l'Authion, deviendraient des terres de première classe par l'usage de la chaux.

Les défrichements des landes et des terres marécageuses depuis Neuillé jusqu'à Bourgueil; les terrains de même nature dans les environs de Fontevault, de Terrefort, et autres lieux voisins; les terres argileuses battantes, et les sables humides retireraient aussi de grands avantages de l'emploi de la chaux.

On doit spécialement la rechercher pour fertiliser les prairies basses et humides où les joncs dominent.

Les propriétaires qui pourront se procurer de la tourbe, qu'on croit

infertile, obtiendront, en y mêlant un douzième et même un vingtième de chaux où le double cendre de chaux, un des meilleurs engrais pour toutes sortes de plantes et principalement pour la vigne.

Les curures de fossés, de mares et les gazons, ainsi mélangés, quoique fort bons, sont pourtant moins avantageux.

Je fabrique également de la chaux hydraulique, livrable soit au four soit à domicile.

Pour l'une comme pour l'autre espèce de chaux, les Maçons et les Entrepreneurs seront traités favorablement, et toutes les personnes qui en feront usage reconnaîtront bientôt la supériorité de mes livraisons : jamais de déchet, et si, par extraordinaire et à mon insu, il s'en trouvait, je m'engage à remplacer ce déchet par trois fois la quantité de chaux.

S'adresser, pour avoir de la chaux, soit à M^{me} BOUTAULT, boulangère, hôtel du Belvédère, quai de Limoges, à Saumur;

Soit, par lettres affranchies, à M. de RICHAUDEAU, à ses fours à chaux de Dampierre, près Saumur, tous les jours de la semaine, le samedi excepté, où on le trouvera à son cabinet, hôtel du Belvédère, à Saumur, sous le porche à gauche en entrant, de midi à 4 heures.

Les personnes qui voudront faire prendre de la chaux aux fours seront toujours sûres d'en trouver.

A VENDRE
PRÉSENTEMENT,
OU A LOUER EN GARNI,
Pour cause de maladie,
L'HOTEL DU GRAND-TURC,
A Montsoreau.
Il y aura toutes facilités pour les paiements.
S'adresser à M. GUILLARD. (459)

A VENDRE
EN TOTALITÉ OU PAR LOTS,
UN BEAU CLOS DE VIGNE,
Situé canton des Hauts-Sentiers et de la Gravelle, au Pont-Fouchard, commune de Bagneux; contenant trois hectares soixante-trois ares, avec façade sur le chemin de la Pierre-Couverte et sortie sur la Ruelle des Pauvres.

Ce clos, entouré de murs et de haies vives, joint: MM. Romani, Baudouin, Bineau, Bontemps, Pineau, Hérisson, Pinot, Savatier, Boret et Hélaudais.

Il pourrait être facilement divisé en terrains propres à bâtir, au moyen de l'ouverture d'une rue qui va être faite incessamment par la commune de Bagneux, allant du chemin de la Pierre-Couverte audit Bagneux.

S'adresser, pour tous renseignements, à TOUCHALEAUME, étude de M^e CHASLE, place de la Bilange, à Saumur.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
A l'amiable,

Un CLOS DE VIGNE, situé aux Malligrolles, commune de Saumur, contenant 1 hectare 22 ares, entourés de murs.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (461)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
A l'amiable, de suite,

Une MAISON, située à Saumur, rue Pharouel (près l'ancienne gare), occupée par les époux Bateau, composée d'une boutique, cuisine à côté, chambres hautes et cabinets, greniers, puits, latrines et caves.

S'adresser à M. et M^{me} BATEAU ou à M^e DION, notaire. (462)

A VENDRE
Pour cause de départ.

La MAISON de M. le capitaine de Chaumontel, située à Saumur, petite rue Beaurepaire, consistant en salon de compagnie, salle à manger, cuisine, lingerie, plusieurs chambres à coucher, grenier, écurie remise, serre et jardin. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (417)

A LOUER
ÉCURIE, MAGASIN ET TERRAINS,
Sur le quai Saint-Nicolas.

S'adresser au sieur DAVOINE, concierge des anciens magasins à fourrages. (426)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
A l'amiable,

EN DÉTAIL ET PAR LOTS,
A la convenance des acquéreurs,

UNE PROPRIÉTÉ,
Située commune de Bagneux, consistant en deux maisons de maître, pressoir, écuries, caves, jardins, et environ 7 hectares de terre labourable et vigne.

Il existe sur cette propriété 250 pieds d'arbres fruitiers en bon rapport.

S'adresser à M. PIERRE, rue Royale, ou à M^e DION, notaire. (430)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
à l'amiable,

UNE MAISON,

Située à la Croix-Verte, ancienne route d'Angers, contenant plusieurs chambres, greniers, hangar, écurie, cour et jardin contenant environ 11 ares.

S'adresser au sieur VALLÉE, marchand à Doué, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (451)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ADJUDICATION
DE
PAILLE ET AVOINE.

Le samedi 22 août 1857, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de Paille et Avoine à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux, n^o 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (450)

A VENDRE
Par adjudication,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 30 août 1857, heure de midi,

UNE MAISON,

Située à Saumur, carrefour du Puits-Neuf, dépendant de la succession du sieur Louis-Jean Guillemé, ancien menuisier à Saumur, actuellement occupée par M. Perare, coutelier, et joignant d'un côté M^{me} V^e Grosbois, d'autre côté M. Bigot. (449)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 30 août 1857.

1^o Une excellente pièce de vigne, située aux Galmoises, sur les Châteaux, près Saumur, contenant 79 ares 88 centiares;

2^o Une autre pièce de vigne, située au même lieu, contenant 36 ares 98 centiares.

Ces deux pièces de vigne, dans les meilleures contrées des environs de Saumur, ont été acquises sur une estimation de 4,549 fr. 38 c. en 1847, et sont affermées par baux authentiques 166 francs, net d'impôts.

3^o Deux belles caves, pouvant contenir 2,000 pièces de vin, deux petits jardins, cour et logements du vigneron.

Le tout situé au Petit-Puy, près Saumur.

Toutes facilités seront accordées pour le paiement.

On traitera de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser à M. TOUCHALEAUME, étude de M^e Chasle, place de la Bilange, ou à M^e DUTERME. (447)

DEUX MAISONS
A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean,

L'une rue du Puits-Neuf, l'autre rue de la Mairie.

S'adresser à M. JUCHAULT, rue d'Orléans. (199)

A VENDRE.

Une CHIENNE couchante, orange, âgée de 4 ans.

S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M^{rs} SEGRIS et BEAUREPAIRE, avoués à Saumur.

VENTE

Par licitation,

Le samedi 22 août 1857, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais-de-Justice de ladite ville, heure de midi, en sept lots dont les cinq derniers pourront être réunis,

DE TERRAINS

ET CONSTRUCTIONS,

Situés à Saumur, entre le quai et la place Saint-Nicolas, contenant en surface 1,765 mètres carrés, dépendant des successions de M. et M^{me} de Charnières.

Pour plus amples renseignements, voir l'Echo Saumurois du jeudi 23 juillet, et s'adresser: 1^o au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur où le cahier des charges est déposé, 2^o à M^e SEGRIS, avoué en la même ville, rue Cendrière n^o 3, poursuivant la vente, 3^o à M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n^o 8, colicitant.

SEGRIS avoué.

Etude de M^e LEBLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON

AVEC SERVITUDES COMPLÈTES,
ET EN PARFAIT ÉTAT,

Entre cour et jardin, située place Saint-Nicolas.

Le jardin de cette maison est séparé du quai Saint-Nicolas par un terrain d'une profondeur de 8 mètres, appartenant à la famille de Charnières, et en vente présentement.

S'adresser audit notaire. (438)

A CEDER
DE SUITE,

UN MAGASIN DE TAPISSIER
MARCHAND DE MEUBLES,

Ayant une des meilleures clientelles de la ville.

On resterait quelque temps avec l'acquéreur, s'il le désirait.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la Tonnelle. (453)

A VENDRE

Un beau CHIEN ANGLAIS, robe noire, âgé de deux ans, taille 0,36 c., parfaitement bien dressé.

Prix: 300 francs.

S'adresser à M. Louis DITIÈRE, aux Petits-Cabarets, près Saumur. (463)

A VENDRE

UNE MAISON, sise sur la levée d'Enceinte, occupée par M^{me} Cousillan.

S'adresser à M^e DION, notaire.

M. TESSIÉ,
Successeur de M. MÉE,
Hôtel de France,

Prévient le public que l'incendie qui s'est déclaré dans ses écuries lundi 10 août, n'a point arrêté le service de l'hôtel. Il peut recevoir dès aujourd'hui, comme par le passé, toutes voitures et chevaux. (457)

A la VILLE de PARIS,
Place Saint-Pierre,
SAUMUR.

On demande un JEUNE HOMME qui veuille débiter dans le commerce de Nouveautés. (437)

A VENDRE
Par adjudication,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le lundi 24 août 1857, heure de midi,

UNE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE,

Située à Saumur, port Sigongne dépendant de la succession de M^{me} V^e Allain, et actuellement occupée en partie par M. Moricet, négociant. Cette maison consiste en un vaste corps de bâtiment d'habitation, magasins, remises, écuries, servitudes, cour et grand jardin ayant une issue sur la rue des Capucins. (445)

Etudes de M^{rs} SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 3, et DION, notaire en la même ville, rue d'Orléans, n^o 79.

ADJUDICATION

Le mardi 25 août 1857, heure de midi,

En l'étude de M^e DION, notaire à Saumur,

EN DEUX LOTS,
D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES,

Situées à Saumur, rue d'Orléans, n^o 51, occupée par M^{me} V^e Tremblier, débitante de tabacs,

Et rue du Portail-Louis, n^o 4, occupée par M. Legné, M^d épiciier-bois-selier.

S'adresser, pour plus amples détails:

1^o A M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 79, en l'étude duquel le cahier des charges est déposé;

2^o A M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 3, poursuivant la vente;

3^o M^e BODIN, aussi avoué à Saumur, rue d'Orléans, co-licitant.

(440) SEGRIS, avoué.

M^e DEHAU, notaire à Baugé, demande un CLERC. (425)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infailible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps,

Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE
pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.
VELOUTINE DE VIOLETTE
nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTINE DE VIOLETTE
pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,

A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'Ecole de cavalerie.

On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR
à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN
ET EAU DE VERVEINE DES INDES

{ aux fleurs de Magnolia,
SAVONS { aux fleurs de Pêcher,
{ et au Niel.